



Pôle Administratif et Sportif
7, rue André Citroën
31130 Balma
05 61 48 83 37

Pôle Financier
47ter, rue de l'Ancienne Porte Neuve
11100 Narbonne
05 68 75 31 04

ligue@badocc.org
<https://www.badocc.org/>

Association déclarée
Régie par la loi du 1er juillet 1901
Affiliée à la FFBAD

SIREN 413 462 854
Code A.P.E. 9312 Z



Conseil d'Administration 4/25-26

⇒ [CR AUDIO](#)

Carcassonne - samedi 6 juin 2026

Présents :

David ANGELATS, Anne-Sophie BIEULES, Germain BIEVLIE, Gilles CASTILLON, Martine CASTILLON, Joffrey CLAVEL, Christophe FAULMANN, Jérémie GRESSIER, Marcel MAUREL, Christian PRIVAT, Clément TISSIER.

Excusés :

Jean-François ANINAT, Marie DAYDE, Myriam DE FAVERI, Kévin DELORY, Julien FABRE, Philippe HAZANE, Emmanuelle HERNANDEZ (CPC), Lucile LAFENETRE, Adrien MOGLIA, Ambre PAILLEX et Fayza ZIOUECHE.

Salariés :

François DURIER et Christel FABRE.

Votants : 11/21 membres du CA

Table des matières

0. Approbation du CR – CA n°3 du 28 mars 2026.	- 1 -
1. Communication du Président.	- 1 -
1.1. <i>Projet territorial de la Ligue.</i>	- 1 -
1.2. <i>Contrat territorial individualisé.</i>	- 1 -
1.3. <i>Point licences.</i>	- 1 -
1.4. <i>Informations diverses.</i>	- 1 -
2. Secteur Administratif - RH.	- 2 -
2.1. <i>Constitution des Commissions.</i>	- 2 -
2.2. <i>Point Ressources Humaines.</i>	- 3 -
2.3. <i>Affaires en cours : disciplinaire et réclamation-litiges.</i>	- 3 -
3. Secteur Vie Sportive.	- 3 -
3.1. <i>Nouveau scoring.</i>	- 3 -
3.2. <i>Vote du règlement des Interclubs régionaux.</i>	- 3 -
3.3. <i>Vote des règlements des Compétitions Individuelles et Championnat sport en entreprise.</i>	- 4 -
4. Secteur Financier.	- 5 -
4.1. <i>Révision du budget prévisionnel.</i>	- 5 -
4.2. <i>Règlement financier 2026.</i>	- 5 -
4.3. <i>Procédure Note de frais 2026.</i>	- 5 -
5. Secteur Développement.	- 6 -
5.1. <i>Féminisation : présentation du futur label.</i>	- 6 -
5.2. <i>Communication : présentation et vote du futur logo.</i>	- 6 -
5.3. <i>Partenariat : contrat avec Sportminedor.</i>	- 6 -
5.4. <i>Partenariat : plaquette de partenariat.</i>	- 7 -

0. Approbation du CR – CA n°3 du 28 mars 2026.

VOTE 1 **POUR : 10** / **CONTRE : 0** / **ABSTENTION : 1**

Le compte-rendu du CA n°3 est adopté à l'unanimité, sous réserve que les modifications demandées soient apportées (modification de la formulation du résultat de l'exercice financier pour une meilleure compréhension et changement du terme « corpo » au profit de « sport en entreprise ».)

1. Communication du Président.

1.1. Projet territorial de la Ligue.

Christian PRIVAT, remercie tous les secteurs qui ont renvoyé le SWOT complété, le projet est en cours de rédaction. Christian réunira un petit comité pour travailler dessus, il prévoit également une réunion en visioconférence pour en présenter les grandes lignes aux membres du Conseil d'Administration (CA).

1.2. Contrat territorial individualisé.

Pour rappel cette subvention est attribuée à la Ligue en fonction de son avancement sur trois items (augmentation du nombre de clubs et licenciés, augmentation du nombre de compétitrices et gestion et suivi des équipements).

Selon le prévisionnel de la FFBaD l'enveloppe maximale allouée à l'Occitanie devrait être de 23 644€. Au point d'étape fournis par la FFBaD, le montant alloué à la Ligue est à 14 000€. Nous pourrions atteindre les 18 000€ d'ici octobre (date limite des enregistrements des données par la Fédération).

À l'échelon national, la Ligue se situe correctement sur les items augmentation de clubs et de licenciés, augmentation du nombre de compétitrices. La gestion et le suivi des équipements actuels est en cours de réalisation et devrait nous permettre d'obtenir les 18 000€.

À noter que selon les critères posés par la fédération, il n'est pas possible d'atteindre la somme maximale, notamment sur la hausse des licenciés qui prévoit des paliers à +5% et +10% de hausse. François DURIER, lors d'une présentation du CTI aux Directeurs de Ligue, avait déjà fait remonter auprès de la Fédération que cette hausse de 10% sur une saison était inatteignable, car outre l'effet JO 2024, la croissance moyenne sur 10 ans tourne autour des 2%.

1.3. Point licences.

Une belle progression s'est opérée sur la saison 2025-2026 car l'Occitanie atteint le chiffre record de 19 184 licenciés (mai 2026). Certains comités restent cependant en difficulté, leur nombre de licenciés est en baisse, notamment le Comité des Pyrénées Orientales (-9% avec seulement trois clubs en progression sur les 16 du département).

1.4. Informations diverses.

- Réforme des interclubs nationaux : les champions régionaux devront passer par des barrages pour

monter en Nationale 3. Les équipes d'une même Ligue devant jouer les barrages seront réparties dans des poules différentes. Le Président n'est pas en accord avec ces décisions et le fera remonter à la FFBaD.

- Le calendrier fédéral sportif a été diffusé le 5 juin 2026.
- Christophe FAULMANN représentera la Ligue au titre des fédérations sportives au conseil d'administration du CRGE Occitanie.
- Mardi 9 juin se tiendra la réunion des présidents de Ligue au CROS de Balma, Christian PRIVAT y sera présent.
- Mercredi 10 juin une visite des lieux de l'AG et des 10 ans de la Ligue est programmée.

2. Secteur Administratif - RH.

2.1. Constitution des Commissions.

Plusieurs candidats ont postulé pour intégrer différentes Commissions de la Ligue, leurs candidatures respectives ont été approuvées par les responsables de Commissions. Elles sont maintenant soumises à l'approbation du CA (vote à bulletin secret).

VOTE 2 : Êtes-vous « pour » que Fabien SALES intègre la Commission communication ?

POUR : 10 / ABSTENTION : 1

La candidature est approuvée à l'unanimité des votes exprimés.

VOTE 3 : Êtes-vous « pour » que Fabien SALES intègre la Commission équipement ?

POUR : 9 / ABSTENTIONS : 2

La candidature est approuvée à l'unanimité des votes exprimés.

VOTE 4 : Êtes-vous « pour » que Stéphanie ERBIN intègre la Commission Ligue des Officiels Techniques (CLOT) ?

POUR : 8 / ABSTENTION : 1 / BLANCS : 2

La candidature est approuvée à l'unanimité des votes exprimés.

VOTE 5 : Êtes-vous pour que Gregory POUGET intègre la Commission Ligue des Officiels Techniques (CLOT) ?

POUR : 6 / ABSTENTIONS : 3 / BLANCS : 2

La candidature est approuvée à l'unanimité des votes exprimés.

2.2. Point Ressources Humaines.

Pour donner suite aux entretiens individuels annuels, le Président, le Secrétaire Général et le Trésorier Général se réuniront le 18 juin afin de discuter des demandes des salariés.

2.3. Affaires en cours : disciplinaire et réclamation-litiges.

Une affaire disciplinaire est en cours concernant l'inscription et la participation d'une joueuse à deux compétitions le même jour. Une autre affaire disciplinaire est à venir concernant la dégradation de matériel dans un gymnase lors d'un tournoi.

Deux Commissions d'Examen des Réclamations et Litiges sont en cours. Elles concernent toutes deux la rétrogradation de clubs en division inférieure pour non-respect du règlement des Interclubs Régionaux.

3. Secteur Vie Sportive.

3.1. Nouveau scoring.

Suite à une décision de la BWF, le Comité Exécutif de la FFBaD a adopté le changement de scoring, soit 2 sets gagnants en 15 points. Il sera mis en place à partir de septembre 2026. Toutes les compétitions devront adopter cette nouvelle réglementation, sauf les compétitions Promobad.

David ANGELATS, rappelle que la BWF a fait ce choix pour des raisons économiques, mais également pour créer une meilleure dynamique et rendre les matchs plus spectaculaires. Un match en 15 points est plus adapté aux standards de temps d'attention des spectateurs.

Une question est soulevée : le temps de pause entre chaque match sera-t-il modifié ? David ANGELATS n'a pas de réponse définitive pour l'instant, cette question est toujours en cours de débat. Les outils de gestion de compétitions, les logiciels sont prêts à suivre ces changements. Une communication officielle devrait être faite la semaine prochaine.

3.2. Vote du règlement des Interclubs régionaux.

Roxane VENUTI, présente les évolutions du règlement des Interclubs régionaux. Les changements concernent :

- La suppression de l'organisation géographique des poules en régionale 2,
- L'assouplissement de la règle concernant les obligations des équipes en ICR,
- L'alignement des points pour calculer la valeur d'une équipe sur le règlement des ICN,
- La vérification des résultats des play-offs à l'issue des demi-finales, puis de la finale et la petite finale.

Christophe FAULMANN, membre de la Commission d'Examen des Réclamations et Litiges, rappelle que la raison du règlement sur les obligations des clubs (notamment sur les JA) a pour but l'augmentation du nombre de JA sur le territoire Occitan. Il questionne le délai d'une saison pour la formation d'un JA. Roxane VENUTI explique que le club a la saison en cours et la saison suivante, jusqu'en février, pour former un JA, cela correspond à une année et demi.

Christophe FAULMANN demande également pourquoi l'article 5.3.1 du règlement des ICN, n'apparaît pas dans celui des ICR. La Commission régionale des Interclubs considère qu'il est nécessaire de maintenir une réglementation plus stricte que celle des ICN pour que chaque club ait un JA et ainsi maintenir le nombre de JA en Occitanie.

VOTE 6 : Approuvez-vous le règlement des ICR pour la saison 2026-2027 ?

POUR : 7 / CONTRE : 2 / ABSTENTIONS : 2

Le règlement est approuvé à la majorité.

3.3. Vote des règlements des Compétitions Individuelles et Championnat sport en entreprise.

François DURIER prend la parole pour présenter les évolutions des règlements des Compétitions individuelles.

Le Championnat Régional Élite (CRE) voit l'article 5.2 évoluer pour les joueurs en recherche de partenaire dans le processus de qualification des paires.

VOTE 7 : Approuvez-vous le règlement du CRE pour la saison 2026-2027 ?

POUR : 11 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0

Le règlement est adopté à l'unanimité.

Le Championnat Régional Jeune (CRJ) voit l'article 5.1.1 évoluer, dans les catégories Poussins à Cadets, les joueurs qualifiés d'office le sont sur les tableaux et la catégorie d'âge de leur choix.

VOTE 8 : Approuvez-vous le règlement du CRJ pour la saison 2026-2027 ?

POUR : 10 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 1

Le règlement est adopté à l'unanimité.

Les règlements des Championnats Régionaux Parabad et Vétérans sont reconduits, sans modifications, sur la saison 2026-2027.

Anne-Sophie BIEULES présente le règlement du Championnat sport en entreprise. Les différentes évolutions de tarifs avaient été approuvées lors du CA n°4. Le changement concerne cette fois l'article 8, avec la modification des matchs pour le championnat féminin : 3 simples dames et 2 doubles dames deviennent 2 simples dames et 3 doubles dames.

VOTE 9 : Approuvez-vous le règlement du Championnat Sport en entreprise ?

POUR : 10 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 1

La proposition est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.

À noter que ce règlement connaîtra prochainement d'autres modifications qui sont la résultante de l'évolution du scoring adoptée par la FFBaD.

4. Secteur Financier.

4.1. Révision du budget prévisionnel.

Le budget prévisionnel a été voté lors du CA n°3. Clément TISSIER, Trésorier Général y apporte un rectificatif car certaines dépenses avaient été omises. Pour le rééquilibrer ce budget le nombre de licences a été revu à la hausse. Le nouveau budget est de 1 325 733 €.

VOTE 10 : Vote du budget prévisionnel 2026, après révision.

POUR : 10 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 1

Le budget prévisionnel est adopté à l'unanimité.

4.2. Règlement financier 2026.

Clément TISSIER explique que les modifications du règlement financier sont minimales. Celui-ci doit passer en relecture auprès de la Commission règlements, il sera très prochainement envoyé au membre du CA.

4.3. Procédure Note de frais 2026.

Le système ayant changé depuis janvier, Clément TISSIER a travaillé sur un nouveau processus, qui s'adresse à toutes les personnes qui engagent des frais, professionnels et bénévoles, pour la Ligue Occitanie. La plateforme utilisée est dorénavant N2F. L'accès à cette plateforme est soumis à l'approbation de la Ligue, et c'est la Ligue qui crée les comptes des utilisateurs.

Quelques spécificités concernant l'usage de la plateforme N2F :

- L'abandon de frais : attention de bien ouvrir une seule note de frais sur l'année. Pour rappel, il n'est pas possible d'abandonner les indemnités d'OT et de formateurs.
- Certains barèmes de remboursements ont été modifiés pour simplifier la programmation du logiciel.

Une question émerge : est-ce que les barèmes de remboursement de frais kilométriques vont être réévalués au vu de l'augmentation des coûts du carburant ? Clément TISSIER n'a pas de réponse à fournir pour l'instant. Le sujet mérite encore réflexion, il propose de l'étudier pour la saison prochaine.

La procédure de note de frais sera transmise au CA après la relecture de la Commission règlements.

5. Secteur Développement.

5.1. Féminisation : présentation du futur label.

La Commission féminisation se réunit une fois par mois depuis la rentrée pour travailler sur la création d'un label régional. Le lancement est prévu à partir de septembre 2026. Une demande de subvention ANS a été faite pour financer l'élaboration du projet. Le nom est en cours de discussion avec la Commission communication, avec pour objectif, une harmonisation de l'ensemble des labels proposés par la Ligue (Féminisation, EFB, ...).

Il existera trois niveaux de label (Or, Argent et Bronze). Pour les obtenir les clubs devront valider des critères cumulés dans trois thèmes différents (la formation, le sportif et la vie du club). Chaque thème comprend entre 6 et 8 critères. Ceux-ci ont été choisis avec beaucoup de précisions et viennent des informations remontant du terrain.

La Commission est en train de réfléchir aux récompenses qu'induiront l'attribution du label. À noter qu'il sera valable deux ans, mais qu'il peut être demandé tous les ans. À ce jour, un club répond déjà aux critères « Argent » et une dizaine de club ont un petit effort à fournir pour atteindre le « Bronze ».

Le Trésorier Général rappelle que les fonds propres de la Ligue peuvent servir ce genre de projet.

En parallèle, un sondage « les freins liés à la pratique du sport » a été envoyé aux femmes en 2025, il a récolté 400 réponses, le même questionnaire sera envoyé aux hommes. Le sondage avait mis en avant le fort taux de Violences Sexistes et Sexuelles (VSS) envers les joueuses de la part des OT. Martine CASTILLON (Commission Sport Santé) souhaiterait que ces sujets soient discutés avec sa Commission.

5.2. Communication : présentation et vote du futur logo.

La Commission communication présente trois logos aux membres du CA. Après discussion et votes intermédiaires, les membres du CA choisissent de soumettre au vote la proposition n°1.

VOTE 11 : Approuvez-vous la proposition n°1 comme nouveau logo de la Ligue Occitanie ?

POUR : 8 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 3

Le logo est adopté à l'unanimité des votes exprimés.

La charte graphique sera travaillée à partir de ce logo et présentée ultérieurement au CA puis approuvée par un vote.

5.3. Partenariat : contrat avec Sportminedor.

Roxane VENUTI présente le contrat de partenariat avec Sportminedor. Le contrat a été réalisé en deux parties, la première pour la saison 2025-2026 et la seconde pour la suite de l'olympiade 2026-2029. Le contrat répond au cahier des charges fixé par la Ligue sur le nombre de tenues, le matériel et les remises à l'année. Roxane présente en suivant les dotations négociées ainsi que les

contreparties pour la Ligue, soit le montant des achats attendus, la communication sur les compétitions et sur les réseaux sociaux.

Question, s'il devait y avoir des changements de volants (passage de plumes à composite) notamment pour les jeunes, est ce que cela a été prévu dans le contrat ? Roxane explique que ce point a été discuté et intégré au contrat.

VOTE 12 : Approuvez-vous le contrat avec Sportminedor ?

POUR : 11 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0

Le contrat est approuvé à l'unanimité.

5.4. Partenariat : plaquette de partenariat.

La Commission partenariat présente la plaquette finalisée. Elle servira de base de négociation avec les entreprises. La question est soulevée de laisser apparaître les montants ou pas sur cette plaquette. La Commission rediscutera de ce sujet très prochainement.

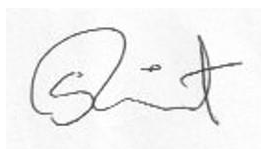
VOTE 13 : Approuvez-vous la plaquette de partenariat proposée par la Commission ?

POUR : 11 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0

La plaquette est approuvée à l'unanimité.

Le Président,

Christian Privat



Le Secrétaire Général,

Jean-François ANINAT

